



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
11 Juin 2018

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni en urgence, dans la Salle de la Mairie.

Présents : Gérard SANJULLIAN, Bernard NEGRON, Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, René MARTIN, Damien ROZIER, Daniel MAYER, Marie-Ange SANJULLIAN, Marie Christine ANDRIEU, Clotilde FALLAS, Karine CHIROL

Procurations : Jean Pierre DELFORGE, Gilles GASQ, Cyril BRUSCOLINI et Julien CHALAYE qui donnent respectivement procuration à Gérard SANJULLIAN, Patricia LISPAL, Daniel MAYER et Bernard NEGRON.

Secrétaire de séance : Isabelle DALADIER

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 6 Avril 2018.

1. ANNULATION DE LA DELIBERATION 10-2018
CORRESPONDANT A LA SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE
TRESORERIE – REMPLACEMENT PAR UN PRET RELAIS
SUBVENTIONS

Le Maire informe que le Crédit Agricole n'est pas en mesure d'accorder une ligne de trésorerie, au vu du montant sollicité. L'organisme a proposé un prêt relais subventions.

Des demandes ont été faites auprès d'autres organismes bancaires et ceux-ci proposent également un prêt relais.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'annuler la souscription d'une ligne de trésorerie et décide de souscrire en prêt relais subvention auprès du Crédit Agricole.

2. DELIBERATION MODIFICATIVE – PRET RELAIS SUBVENTIONS

Le Conseil, à l'unanimité, décide un crédit supplémentaire correspondant au Prêt relais Subvention :

- Comptes Dépenses : une dépense Emprunt de 140.000 € (article 1641, OPFI, Aménagement de la Place Jean Moulin)
- Comptes Recettes : une recette Emprunt de 140.000 € (article 1641 opération 24 Aménagement de la Place Jean Moulin)

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures.
Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché
à la porte de la Mairie en date du 12 Juin 2018, conformément aux prescriptions de l'article
56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Isabelle DALADIER



Travaillan le 12 Juin 2018

Gérard SANJULLIAN, Maire

